

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 15 avril 2015 à 19 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, COPPENS Jean-Marc, Adjointes Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, LECOINTRE Philippe, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DELAUNAY Christine, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, DISTANTE Raphaël, RABAULT Corinne, TORRES Virginie, OLIVIER Isabelle, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme GABEL Pasquine (pouvoir à Mme CHAUVEL jusqu'à la délibération 2015-04-15/23), Mr CANU Lionel (pouvoir à M. P. LASSERON), M. BRUNEVAl Rémy, M. PLESSIS Hervé

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LECOINTRE Philippe a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 23 février 2015, ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte des compte-rendus des commissions :

- Urbanisme et Développement durable, séance du 19 mars 2015
- Culture – Jumelage, séance du 19 mars 2015
- Education – Jeunesse – CMJ, séance du 20 mars 2015
- Développement de la Commune, séance du 23 mars 2015
- Sports – Vie associative – Animations, séance du 23 mars 2015
- Solidarité – CCAS – Personnes âgées – Logement, séance du 24 mars 2015
- Sécurité – Circulation – Voirie, séance du 1^{er} avril 2015

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2015-04-15/15 : Demande de garanties financières auprès de l'ODIA Normandie pour la saison 2014/2015 du Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Députée-Maire à percevoir de l'ODIA Normandie des garanties financières pour les spectacles « LYS MARTAGON » et OUASMOK », et l'autorise à signer les conventions correspondantes.

Délibération n° 2015-04-15/16 : Médiathèque municipale – Restructuration/Extension et mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite – Demande de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder aux travaux d'extension, de réaménagement et de mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Médiathèque municipale et arrête le plan de financement prévisionnel correspondant.

Il sollicite auprès de l'Etat, du Département de Seine-Maritime et des partenaires financiers institutionnels les subventions prévues à cet effet.

Délibération n° 2015-04-15/17 : Maison Henri IV – Fête du livre pour la jeunesse – Demande de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à la Fête du livre pour la jeunesse les 24, 25, 26 juillet 2015, et arrête le budget prévisionnel de dépense de l'ensemble des actions menées lors de cette manifestation.

Il sollicite auprès des différents partenaires financiers les subventions prévues à cet effet.

Délibération n° 2015-04-15/18 : Clôture AP/CP n° 03 – Restauration du beffroi et du clocher de l'église

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la clôture de l'AP/CP n° 03 relative à la restauration du beffroi et du clocher de l'église, pour un montant définitif de 19 357,56 € TTC.

Délibération n° 2015-04-15/19 : Prêt au Vitalité Club Valeriquais

Afin d'aider l'association « Vitalité Club Valeriquais » à surmonter ses problèmes financiers, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder un prêt de 5 000,00 € à cette association, et autorise Madame la Députée-Maire à signer la convention établie à cet effet.

Délibération n° 2015-04-15/20 : Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Jehan le Povremoyne

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Députée-Maire à signer la convention et les avenants concernant l'utilisation des équipements de notre collectivité par les élèves du collège Jehan le Povremoyne, pour la période relative aux années civiles 2014 à 2016.

Délibération n° 2015-04-15/21 : Acquisition de gilets pare-balles – Demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition de gilets pare-balles pour la police municipale et sollicite de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Délibération n° 2015-04-15/22 : Demande de subvention – Mise en place d'un système de vidéoprotection

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de procéder à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

Il approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, ainsi que des différents partenaires financiers, les subventions prévues à cet effet.

Délibération n° 2015-04-15/23 : Nomination de voirie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer l'emplacement situé entre le parking au fond du bassin et le carrefour rue des Floralies/avenue Foch « Square du 8 mai 1945 ».

Délibération n° 2015-04-15/24 : Motion de la ville de Saint Valery en Caux : les élus interpellent Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et demandent la révision de la Dotation de Solidarité

Les élus présents lors du conseil municipal du 15 avril demandent, à l'unanimité, que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre révise le calcul de la dotation de solidarité, et souhaitent l'instauration d'une commission de révision composée de tous les maires du territoire.

Ils proposent également qu'un mode de calcul par habitant soit étudié et que les baisses ou augmentations ne varient pas de plus ou moins 2 %.

M. WILLIG en sa qualité de salarié de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ne prend pas part au vote.

Délibération n° 2015-04-15/25 : Bilan sur la gestion des biens et des opérations immobilières – Exercice 2014 – Budget annexe et Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Ville au titre de l'exercice 2014, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal Ville.

Délibération n° 2015-04-15/26 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le taux des 4 taxes directes locales de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 7,69 %
- Taxe foncière (bâti)..... 9,80 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 24,08 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 8,72 %

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a également voté :

1/ A l'unanimité, le Compte Administratif 2014 du budget annexe du « Rayon Vert » qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 30 396,31 €, restes à réaliser inclus.

2/ A l'unanimité des suffrages exprimés, le Compte Administratif 2014 du budget principal Ville qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 2 377 379,29 €, restes à réaliser inclus.

3/ A l'unanimité, le Budget annexe du Rayon Vert, pour l'exercice 2015, équilibré à 33 455 € pour la section investissement et à 698 335,57 € pour la section fonctionnement, soit un budget total de 731 790,57 €.

4/ A l'unanimité des suffrages exprimés, le Budget primitif Ville, pour l'exercice 2015, équilibré à 5 581 503,77 € pour la section investissement et à 7 941 361,29 € pour la section fonctionnement, soit un budget total équilibré à la somme de 13 522 865,06 €.

Après quelques questions diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 22 heures 25.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL